



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 mars 2024 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière. M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe est absente.

Première période de questions

Aucune des sept personnes présentes ne s'exprime.

2024-095

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

46. Modernisation de la collecte sélective - Avis d'intention à Éco Entreprises Québec concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour le territoire de la Ville de Farnham pour l'année 2025.
47. Transport en vrac.
48. Nergica - Colloque et Gala des énergies renouvelables du Québec.

Procès-verbaux

2024-096

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2024

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2024 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2024.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2024-097

Règlement modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024.*



M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024* afin de corriger certaines données de ce Règlement.

2024-098 **Dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 680 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2024.*

2024-099 ***Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux.*

M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux* afin d'autoriser, sous certaines conditions, la canalisation de fossé.

2024-100 **Dépôt du projet de *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux***

Document : *Projet de Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux.*

M. Jean-Yves Boulianne dépose le projet de *Règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux.*

2024-101 ***Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux.*

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux* afin de revoir les limites des 6 districts électoraux en vue des élections générales 2025.

2024-102 **Adoption du projet de *Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux***

Document : *Projet de Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Farnham en six districts électoraux* soit adopté suivant sa forme et teneur et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*.

2024-103 ***Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*.

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* afin de permettre les camions de cuisine de rue sur entente avec le conseil, corriger des erreurs de référence d'articles, apporter des précisions sur les clôtures entourant une piscine et l'utilisation de conteneurs maritimes aux fins d'entreposage.

2024-104 ***Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)***

Document : *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2024-105 ***Adoption du Règlement 681 concernant les nuisances***

Document : *Règlement 681 concernant les nuisances*.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 février 2024;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 681 concernant les nuisances* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2024-106

Adoption du Règlement 682 décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 682 décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 26 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 26 février 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 682 décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale

2024-107

Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT que chaque fois qu'une personne quitte son poste, une nouvelle résolution doit être adoptée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, sous la supervision constante du maire, l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham soit définie comme suit :

Poste	Responsable	Substitut
Coordonnateur	Directeur général	Directeur général adjoint
Coordonnateur adjoint	Directeur général adjoint	Chargé de projets
Registre des opérations	Commis à la taxation, aux revenus et à la perception	Secrétaire du Service de sécurité incendie
Coordonnateur de site	Directeur du Service de sécurité incendie	Capitaine du Service de sécurité incendie
Incendie	Capitaine du Service de sécurité incendie	Officier au Service de sécurité incendie
Administration et finances	Trésorier	Trésorier adjoint



Poste	Responsable	Substitut
Télécommunications et informatique	Coordonnateur à la culture et aux technologies de l'information	Lieutenant au Service de sécurité incendie
Ressources humaines et services aux familles des intervenants	Responsable des ressources humaines	Coordonnateur à la vie communautaire
Communications	Directeur du Service des communications et relations avec les citoyens	Agent de liaison au Service des communications et relations avec les citoyens
Travaux publics et transport	Directeur du Service des travaux publics	Directeur adjoint du Service des travaux publics
Services aux sinistrés	Directeur du Service des loisirs, culture et tourisme	Coordonnateur des sports et loisirs
Génie et urbanisme	Directeur du Service de planification et aménagement du territoire	Conseillère en urbanisme
Traitement de l'eau	Directeur du Service de traitement des eaux	Chef d'équipe au Service de traitement des eaux
Approvisionnement	Contremaître 1 au Service des travaux publics	Coordonnateur aux projets aux Services des travaux publics et de traitement des eaux

QUE la résolution 2023-461 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Greffe et affaires juridiques

2024-108

Lots 6 320 488, 6 498 150, 6 498 151 et 6 498 152 du cadastre du Québec - Servitude pour conduite d'aqueduc

CONSIDÉRANT l'acquisition par le Fonds de développement Farnham-Rainville inc. des lots 6 008 049 et 6 262 477 du cadastre du Québec le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'aqueduc était présente sur ces lots au moment de l'acquisition;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire de cette conduite d'aqueduc et pourrait avoir à y intervenir;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-012 du Fonds de développement Farnham-Rainville inc. autorisant l'enregistrement d'une servitude pour cette conduite;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire enregistrer sur les lots 6 320 488, 6 498 150, 6 498 151 et 6 498 152 du cadastre du Québec une servitude pour la conduite d'aqueduc.



QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée pour la rédaction de cet acte et que ses honoraires soient assumés par la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2024-109

Société immobilière du Québec - Bail - 875, rue Principale Ouest

CONSIDÉRANT que le bail avec la Société immobilière du Québec pour les espaces occupés par la Sûreté du Québec s'est renouvelé automatiquement pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que les espaces visés par le bail ne sont pas tous occupés par la Sûreté du Québec et que certains pourraient être utilisés par le Service de sécurité incendie;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander à la Société immobilière du Québec de modifier les espaces visés par le bail en vigueur afin de représenter les espaces réellement occupés par la Sûreté du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances

2024-110

Programme d'aide à la voirie locale - Réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska

Document : Dossier de la trésorière daté du 26 février 2024.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 18 septembre 2023 au 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable les pièces justificatives suivantes:

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du ministère des Transports et de la Mobilité durable.
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (Coûts directs et frais incidents).
- La présente résolution approuvée par le conseil municipal attestant de la fin des travaux.



- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la présentation de la reddition de comptes les travaux admissibles du projet de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-111

Règlement 682 décrétant la phase 2 des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud et pourvoyant à un emprunt de 7 608 500 \$ pour en acquitter le coût - Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT que la phase 2 des travaux de remplacement des infrastructures à venir de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud débutera sous peu;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque ceux-ci seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 7 608 500 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées à la phase 2 des travaux de remplacement des infrastructures de la rue Jacques-Cartier et le bouclage du réseau d'aqueduc des rues de la Randonnée et Saint-André Sud.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2024-112

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 27 février 2024

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 27 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 774 519,91 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 726 507,12 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 27 février 2024 soit approuvé.

2024-113

Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Paiement 4

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 14 février 2024.



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable à la compagnie Pronex Excavation inc. au montant de 134 232,47 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 14 914,72 \$ \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2024-114 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Gala Excellence Brome-Missisquoi

Document : Document de M. Marc-André Lacroix.

CONSIDÉRANT que quatre entreprises de Farnham ont déposé leur candidature en vue du Gala Excellence Brome-Missisquoi du 3 avril 2024;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de participer au Gala Excellence Brome-Missisquoi de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour une somme de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-115 Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska - Activités générales 2024

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 29 janvier 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 500 \$ à la Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska, pour leurs activités générales 2024.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-116 Club Optimiste de Farnham - Opti-Coco

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 17 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 500 \$ au Club Optimiste de Farnham, pour l'activité Opti-Coco qui sera tenue le 30 mars 2024.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'activité.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2024-117 Festival de la bière - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 14 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la location sans frais de la Station-Pierre-Bériaux à la Tite-Frette le 8 juin 2024, pour la tenue d'un festival de la bière, de 13 h à 23 h.

QUE cette gratuité représente une somme d'environ 230 \$.

QUE le prêt d'équipements soit aussi autorisé sans frais, selon la liste soumise, dans la limite des disponibilités.

Ressources humaines

2024-118 Nomination d'un chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Guillaume Lafond à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives à compter du 5 mars 2024.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2024-119 Nomination d'une responsable de la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Dino Coudé le 21 mars 2024;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer de M^{me} Émilie Richard-Lalancette au poste de responsable par intérim de la Bibliothèque municipale Louise-Hall jusqu'au départ à la retraite de M. Dino Coudé, soit le 21 mars 2024.

QUE M^{me} Émilie Richard-Lalancette soit nommée au poste de responsable de la Bibliothèque municipale Louise-Hall à compter du 25 mars 2024.

QUE les conditions de travail et autres avantages soient ceux de la convention collective en vigueur.

2024-120 Nomination d'une brigadière scolaire permanente

CONSIDÉRANT l'ajout d'un brigadier scolaire près de l'école Mgr-Douville;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination de M^{me} Carole Chaput à titre de brigadière scolaire permanente, à compter du 12 février 2024.

QUE les conditions de travail et autres avantages soient ceux de la convention collective en vigueur.



2024-121

Embauche d'un journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives

CONSIDÉRANT la nomination de M. Sammy Lacasse au poste d'opérateur 1 au Service des travaux publics - Équipe voirie;

CONSIDÉRANT que le poste occupé par M. Lacasse doit être comblé;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Éric Grenier au poste de journalier au Service des travaux publics - Équipe parcs et infrastructures sportives à compter du 5 mars 2024.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Travaux publics

2024-122

Acquisition d'un véhicule GMC Sierra

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 14 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la camionnette GMC Sierra 2007 (Véhicule 86) du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2018 de la compagnie Racine Buick GMC ltée au montant de 37 085,19 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

2024-123

Acquisition d'une nacelle-remorque

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 15 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat de cet équipement afin de rendre les travaux en hauteur sécuritaire;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'une nacelle-remorque 2019 de la compagnie Cisolift distribution inc. au montant de 62 500 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

2024-124

Travaux de pavage 2024 - Octroi du contrat

Document : Dossier du directeur adjoint du Service des travaux publics et du chargé de projets daté du 19 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, six soumissions ont été reçues :



Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
MSA Infrastructures inc.	525 145,78 \$
Pavage Axion inc.	551 771,33 \$
Pavages Maska inc.	557 519,69 \$
Eurovia Québec construction inc.	566 258,08 \$
Sintra inc. - Région Estrie	612 816,39 \$
Les pavages Céka inc.	704 530,41 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat des travaux de pavage 2024 soit octroyé à la compagnie MSA Infrastructures inc. au coût de 525 145,78 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2024-125 Réfection du chemin du Curé-Godbout - Études d'avant-projet, plans et devis

Document : Dossier du chargé de projets daté du 15 février 2024.

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection du pavage du chemin du Curé-Godbout devront être réalisés dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de débiter ce projet pour permettre sa réalisation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de réalisation d'études d'avant-projet et de confection des plans et devis pour les travaux de réfection du chemin du Curé-Godbout à la firme Tetra Tech au montant de 84 060 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

Incendie

2024-126 Adoption du rapport annuel 2023 - An 7 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 1^{er} février 2024.

CONSIDÉRANT que le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que chaque Municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;



CONSIDÉRANT que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré et que celui-ci compte sept onglets soit Page titre, Sommaire, Indicateur de performance, Plan de mise en œuvre, Graphique (Indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (Véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des Municipalités qui comportent un Service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2023 - An 7 a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2023 - An 7;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter le rapport d'activités annuel 2023 - An 7 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et de le transmettre à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

QUE cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des Municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2024-127

Acquisition d'une laveuse pour habits de combat

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 29 janvier 2024.

CONSIDÉRANT que dans l'objectif de limiter le contact des pompiers avec les contaminants reliés aux interventions incendie, feux de bâtiment ou autres, les habits de protection incendie devraient être lavés après chaque intervention;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'une laveuse pour habits de combat de la compagnie Lavxel au montant de 16 793,25 \$, incluant les taxes et l'installation.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.

2024-128

Acquisition d'un séchoir pour habits de combat

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 8 février 2024.

CONSIDÉRANT que dans l'objectif de limiter le contact des pompiers avec les contaminants reliés aux interventions incendie, feux de bâtiment ou autres, les habits de protection incendie devraient être lavés après chaque intervention;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition d'un séchoir pour habits de combat de la compagnie Harco Canada au montant de 14 698,40 \$, incluant les taxes et la livraison.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-725 et financée par le fonds de roulement sur une période de cinq ans.



Planification et aménagement du territoire

2024-129

Pat'ite Patate - Bail - Parc Israël-Larochelle

Document : Projet de bail.

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire de l'entreprise Pat'ite Patate pour s'installer sur le territoire de Farnham;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de voir à signer un bail afin de déterminer les obligations de chacun;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du bail à intervenir avec Pat'ite Patate pour la location d'une partie du parc Israël-Larochelle pour trois périodes annuelles en 2024, 2025 et 2026.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2024-130

Demande de dérogations mineures - 111, rue Armand-Gilmore

Documents : Résolutions CCU-240213-5 et CCU-240213-6 du Comité consultatif d'urbanisme datées du 13 février 2024.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec l'ajout d'un étage créant une différence de hauteur de 3,94 m avec le bâtiment principal situé sur la propriété voisine, une marge avant de 5,64 m et une marge latérale droite de 1,52 m, alors que la réglementation en vigueur prescrit une différence de hauteur maximale de 2,5 m avec les bâtiments principaux de part et d'autre, une marge avant minimale de 9 m et une marge latérale minimale de 2 m dans la zone H1-134 où se trouve la propriété;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal actuel possède déjà des marges avant et latérale droite dérogatoires;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un étage conserve les mêmes marges dérogatoires existantes;

CONSIDÉRANT que les bâtiments dans le secteur sont hétérogènes, certains d'un étage et d'autres de deux étages;

CONSIDÉRANT que le projet d'ajout d'un étage et la rénovation du bâtiment existant améliore l'apparence générale de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 14 février 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 111, rue Armand-Gilmore, lot 4 353 701 du cadastre du Québec, visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge avant de 5,64 m, une marge latérale droite de 1,52 m, et l'ajout d'un étage sur le bâtiment principal actuel créant une différence de hauteur de 3,94 m avec le bâtiment principal situé sur la propriété voisine, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 9 m, une marge latérale minimale de 2 m et une différence de hauteur maximale de 2,5 m avec les bâtiments principaux de part et d'autre.

2024-131 Demande de permis - Construction - 1610, rue Baron

Document : Résolution CCU-240213-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 13 février 2024.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise en cour arrière de la propriété sise au 1610, rue Baron;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité et s'agencent avec ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour construire une remise en cour arrière de la propriété sise au 1610, rue Baron, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Loisirs, culture et tourisme

2024-132 Politique culturelle

Document : Projet de Politique culturelle.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique culturelle de Farnham.

2024-133 Espace Muni - Renouvellement d'adhésion

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 14 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à Espace Muni, du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, au coût de 146,60 \$, incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-494.

2024-134 Le Fond de la réussite scolaire par le hockey - Gestion de la surface de dek hockey

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 21 février 2024.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec Le Fond de la réussite scolaire par le hockey pour la gestion de la surface de dek hockey pour la saison 2024 et possiblement 2025.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2024-135 Société temps libre - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 6 février 2024.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Société temps libre dans la catégorie Organisme régional et externe.

2024-136 Fondation du maire de la Ville de Farnham - Entente

Document : Projet d'entente.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de partenariat entre la Ville de Farnham et la Fondation du maire de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de l'entente de partenariat à intervenir avec la Fondation du maire de la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2024-137 Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses - Entente d'hébergement temporaire

Document : Projet d'entente.

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du projet d'entente pour l'utilisation de l'aréna Madeleine-Auclair par le Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses en cas d'évacuation de leur bâtiment du 765, rue Jacques-Cartier Sud.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Appuis

2024-138

Québec Réunifié - Réduction des délais de réunification des familles - Appui

Document : Courriel de M^{me} Marie-Gervaise Pilon daté du 24 janvier 2024.

CONSIDÉRANT que Québec Réunifié est une organisation rassemblant plus de 1 700 membres dévoués à la cause du regroupement familial;

CONSIDÉRANT que cet organisme œuvre pour sensibiliser aux défis et impacts humains liés aux délais de regroupement familial au Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisme a rédigé une lettre ouverte destinée à la ministre provinciale de l'Immigration;

CONSIDÉRANT que les restrictions actuelles en matière de regroupement familial, imposées par le gouvernement provincial, sont extrêmement sévères et que les délais au Québec s'étendent à près de quatre ans, bien au-delà des douze mois observés dans le reste du Canada et des moins de six mois dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique;

CONSIDÉRANT que ces délais engendrent des conséquences humaines désastreuses et une perte économique significative pour le Québec;

CONSIDÉRANT que selon une étude réalisée en novembre par l'organisme Québec Réunifié, les couples concernés par le regroupement familial s'installent partout au Québec;

CONSIDÉRANT que cette catégorie d'immigration favorise une répartition démographique équilibrée, reflétant la diversité des régions québécoises;

CONSIDÉRANT que Montréal attire 42 % de ces couples, conformément aux données démographiques et qu'un attrait significatif se manifeste également pour d'autres régions;

CONSIDÉRANT que ces données mettent en lumière que le regroupement familial est une force positive pour toutes les régions du Québec et non seulement pour les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT qu'il contribue à une répartition démographique harmonieuse et diversifiée à travers la province, renforçant ainsi le tissu social et économique des communautés locales;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer les démarches de l'organisme Québec Réunifié visant la réduction des délais de réunification des familles.

2024-139

Mouvement santé mentale Québec - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive - Appui

Document : Courriel de M^{me} Marie-Josée Delisle daté du 14 février 2024.



CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème "S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble";

CONSIDÉRANT que de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les Municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyens;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de proclamer le 13 mars la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et inviter les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions sur le territoire de Farnham à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème "S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble".

Ajouts

2024-140

Modernisation de la collecte sélective - Avis d'intention à Éco Entreprises Québec concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour le territoire de la Ville de Farnham pour l'année 2025

Document : Courriel de M^{me} Nathalie Grimard daté du 1^{er} mars 2024.

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance d'Éco Entreprises Québec par la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi le 23 janvier 2024 et de la publication d'un décret le 10 janvier 2024 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le décret permet notamment au monde municipal d'honorer, de prolonger ou de renouveler au-delà du 31 décembre 2024 les contrats de collecte et de transport de matières recyclables en cours, afin de respecter les bonnes pratiques en matière de lancement d'appels d'offres publics et ainsi minimiser collectivement les risques de bris de service et d'augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT que pour se prévaloir de ce délai, Éco Entreprises Québec demande au monde municipal de se prononcer sur son intention d'obtenir l'option de prolongation pour ses contrats de collecte et de transport pour les matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024, afin que les coûts admissibles relatifs aux services de collecte et de transport soient compensés par Éco Entreprises Québec à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT que les Municipalités devront parvenir à une entente financière avec Éco Entreprises Québec avant le 14 mars 2024 afin de prévoir les modalités financières applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ne détient actuellement aucune compétence en lien avec les matières recyclables et donc, que l'entente financière avec Éco Entreprises Québec devra être signée par la Ville de Farnham;



CONSIDÉRANT que le régime de la modernisation de la collecte sélective entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'indiquer à Éco Entreprises Québec que la Ville de Farnham :

- A actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles.
- Est en régie interne concernant la collecte et le transport des matières recyclables et qu'elle a l'intention de poursuivre ses activités de collecte et transport sous cette formule pour l'année 2025.
- Souhaite parvenir à une entente financière avec Éco Entreprises Québec avant le 14 mars 2024 afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant les matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Autorise la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi à transmettre en son nom tout document ou données en lien avec le dossier de la modernisation de la collecte sélective et à entamer les discussions préliminaires avec Éco Entreprises Québec concernant l'entente-cadre.

2024-141 Politique relative au transport de matières en vrac

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique relative au transport de matières en vrac;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle Politique relative au transport de matières en vrac.

QUE la résolution 2012-069 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2024-142 Nergica - Colloque et Gala des énergies renouvelables du Québec

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior soit autorisé à assister au Colloque et Gala des énergies renouvelables du Québec de Nergica les 11, 12 et 13 juin 2024 à Carleton-sur-Mer.

QUE les frais d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement soient payés par la Ville de Farnham.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

Seconde période de questions

Trois des huit personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Retrait des bacs à ordures pour les commerces de la Ville de Cowansville.
- Horaire de la future cantine mobile.



- Fossés et ponceaux.
- Dommage à un ponceau lors de travaux.
- Début de la phase 2 des travaux de la rue Jacques-Cartier.
- Première pelletée de terre de Nature Energy.
- Passage de la balayeuse de rue.
- Vitesse des véhicules sur la rue Ratté.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Inscription au programme *Une naissance, un livre, un arbre* Nouveaux parents de Farnham saviez-vous que votre bébé né ou adopté en 2023 est éligible au programme *Une naissance, un livre, un arbre*? Ce programme, offert par la Ville de Farnham, suscite l'éveil à la lecture des tout-petits et permet aux nouveaux parents de poser un geste symbolique en plantant un arbre sur leur terrain pour souligner la naissance de leur enfant. Pour participer, complétez le formulaire disponible sur notre site Internet avant le 1^{er} mai prochain. Pour plus d'information, communiquez avec nous au 450 293-3178.

M. Daniel Campbell

- À partir de cette semaine, l'hôtel de ville sera fermé entre 12 h et 13 h, du lundi au jeudi. L'horaire sera le suivant du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.
- Une soirée-casino au profit de la Fondation du maire de la Ville de Farnham se tiendra le samedi 23 mars dès 18 h 30 au Centre Anicet-Tessier. Aidez-nous à soutenir notre Fondation qui vient en aide à la communauté farnhamienne. Avec l'achat de billets, vous participerez à plusieurs tirages. D'ailleurs, le grand gagnant de la soirée remportera un séjour de deux nuits dans un condo de la magnifique région de L'Islet-Sur-Mer, avec vue sur le fleuve, d'une valeur de 500 \$! Procurez-vous vos billets rapidement au www.ville.farnham.qc.ca.

M^{me} Sylvie Ouellette

- La Ville de Farnham possède une entente avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation de leur installation aquatique intérieure. Pour la session printemps, la période d'inscription aura lieu du 20 au 25 mars prochain, en personne et en ligne. S'il s'agit de votre première inscription en ligne, vous devez transmettre une demande pour recevoir votre code usager avant le 14 mars. Pour connaître les détails, rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Saint-Césaire.

M. Claude Benjamin

- Les inscriptions au soccer et au baseball mineur sont maintenant ouvertes. Consultez les pages Facebook du Club de Soccer Farnham et de Baseball Brome-Missisquoi ou communiquez avec les responsables afin de connaître les détails.
- La période d'inscriptions au dek hockey sera aussi publiée sur Facebook sous peu.



M. Olivier Surprenant

- Profitez des activités de la semaine de relâche! Du 4 au 11 mars, plusieurs périodes de patinage et de hockey libre sont offertes à l'aréna Madeleine-Auclair. Consultez nos plateformes pour connaître les horaires. Du 5 au 8 mars venez bricoler sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque municipale Louise-Hall avec la fabrication de vitraux printaniers en papier de soie (Matériel fourni). Mercredi le 6 mars de midi à 16 h le retour du célèbre Patin Party à l'aréna Madeleine-Auclair avec musique, éclairage et animation. Le jeudi 7 mars à 18 h c'est le film en pyjama à l'hôtel de ville et l'inscription est requise auprès de l'équipe de la Bibliothèque municipale Louise-Hall. En tout temps le Balado-Découverte sur l'histoire de Farnham est disponible. Découvrez Farnham et son centre-ville grâce à un parcours autoguidé de points d'intérêt. Consultez la programmation complète de la semaine sur notre site Internet.

M. Jean-Yves Boulianne

- Changement d'heure égal vérification des détecteurs de fumée! N'oubliez pas que le passage à l'heure avancée se déroulera dans la nuit du 9 au 10 mars. Par le fait même, profitez de ce moment pour vérifier le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée en appuyant sur le bouton d'essai pendant quelques secondes. S'il ne fonctionne pas, assurez-vous de remplacer les piles immédiatement et faites le test à nouveau.

Le maire reprend la parole pour faire remarquer aux citoyens que peu d'activités extérieures sont offertes durant la semaine de relâche et que tous doivent être sensibles aux changements climatiques.

Tel que mentionné dans l'édition du 21 février du journal L'Avenir et des Rivières, la population de Farnham a connu une hausse de population de 29 % entre 2011 et 2022 et selon les projections, Farnham connaîtra un ajout de 25 % pour la décennie 2022-2031.

Malgré ces hausses de population, le conseil municipal tient compte que Farnham doit rester un milieu de vie et que la recherche de l'équilibre est au cœur des décisions.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 44.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire